

ACTION URGENTE

JAPON. UN MINISTRE SUBIT DES PRESSIONS POUR PROCÉDER À DES EXÉCUTIONS

Treize membres de la secte Aum Shinrikyo, reconnus coupables d'une attaque au gaz dans le métro de Tokyo en 1995, risquent d'être exécutés sous peu. Le ministre de la Justice subit des pressions exercées par les autres ministres pour procéder à des mises à mort avant 2012. Cela signifie que les membres de la secte et tous les autres condamnés à mort risquent d'être exécutés bientôt.

Le 21 novembre, la sentence de **Seiichi Endo**, dernier des membres de la secte Aum Shinrikyo, a été rendue. Généralement, l'exécution de condamnés à mort est repoussée tant que les poursuites engagées à l'encontre de complices sont en cours. La fin du procès de Seiichi Endo signifie que les autres membres de la secte ayant été jugés et condamnés à mort risquent maintenant d'être exécutés. Ces personnes ont été reconnues coupables de leurs rôles respectifs dans l'organisation et la mise en oeuvre d'une attaque au gaz. Elles étaient notamment inculpées de meurtre, d'enlèvement et d'expérimentation d'armes chimiques et biologiques.

Chizuo Matsumoto (surnommé Shoko Asahara), le dirigeant de la secte condamné à mort en 2006, réclame un nouveau procès. On pense qu'il souffre de troubles mentaux. Lors de son procès en appel en 2004, ses avocats avaient demandé une évaluation psychiatrique. Six psychiatres avaient établi que sa santé mentale s'était dégradée depuis qu'il était en prison. La cour d'appel de Tokyo a ignoré ces conclusions, déclarant que Chizuo Matsumoto feignait d'être malade. Il n'existe aucune garantie pouvant empêcher une exécution d'avoir lieu à tout moment après qu'une sentence a été prononcée, y compris lorsqu'une demande de nouveau procès est en cours.

Le ministre de la Justice subit de fortes pressions pour procéder à des mises à mort avant 2012. Le Japon a procédé à des exécutions chaque année pendant les 19 dernières années. Les condamnés à mort sont généralement informés de leur exécution quelques heures auparavant ; leurs familles l'apprennent seulement après. Amnesty International pense que Chizuo Matsumoto est particulièrement en danger mais tous les autres condamnés à mort le sont également en cette période où le gouvernement japonais fait de plus en plus pression pour que des exécutions aient lieu.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en japonais ou dans votre propre langue :

- exhortez le ministre de la Justice à ne pas exécuter Chizuo Matsumoto et les autres membres de la secte Aum Shinrikyo condamnés à mort ;
- priez-le instamment d'imposer un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir totalement la peine de mort au Japon et d'encourager un débat national sur ce châtiment.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 JANVIER 2012 À :

Ministre de la Justice

Hideo Hiraoka

1-1-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

Japan 100-8977

Fax : +81 3 3592 7008

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Premier ministre

Yoshihiko Noda

1-6-1 Nagata-cho, Chiyoda-ku, Tokyo

Japan 100-8968

Fax : +81 3 3581 3883

Courriel : (via son site Internet)

https://www.kantei.go.jp/foreign/forms/comment_ssl.html

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, /*

Monsieur le Premier ministre,

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques du Japon dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

JAPON. UN MINISTRE SUBIT DES PRESSIONS POUR PROCÉDER À DES EXÉCUTIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'article 479 du Code de procédure pénale du Japon dispose : « Si une personne condamnée à mort se trouve en état de démence, l'exécution est ajournée sur ordre du ministre de la Justice ». Cependant, seules deux affaires où l'accusé encourait la peine de mort ont été interrompues pour cause d'incapacité mentale, et cela uniquement pour des raisons d'incapacité procédurale. Aucune condamnation à mort n'a été suspendue parce que la personne était inapte à être exécutée aux termes de l'article 479. Les ministres de la Justice successifs ont ignoré cela, bien qu'il s'agisse de leur devoir et non d'un pouvoir discrétionnaire.

Au Japon, les condamnés sont exécutés par pendaison, généralement dans le plus grand secret. Dans la plupart des cas, ils ne sont informés de leur mise à mort que quelques heures auparavant ; il arrive cependant qu'ils ne soient pas prévenus du tout, si bien que ceux qui ont épuisé leurs voies de recours passent toute la durée de leur détention dans le quartier des condamnés à mort en sachant qu'ils peuvent être exécutés d'un moment à l'autre. En général, les familles ne sont averties qu'après l'exécution.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception, quels que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur ou la méthode d'exécution utilisée par l'État, car il s'agit d'une violation du droit à la vie ainsi que du châtement le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant qui soit. À l'heure actuelle, on estime que plus de 220 prisonniers sont sous le coup d'une condamnation à mort au Japon. La dernière exécution (deux personnes) dans ce pays a eu lieu le 28 juillet 2010.

En octobre, le ministre de la Justice, Hideo Hiraoka, a annoncé qu'il examinerait individuellement le cas de chaque condamné à mort après que le secrétaire général du Cabinet, Osamu Fujimura, l'aurait encouragé à continuer de procéder à des exécutions. Amnesty International et le Réseau asiatique contre la peine de mort (ADPAN) ont appelé le ministre de la Justice à n'en rien faire.

Noms : Chizuo Matsumoto, Seiichi Endo et les autres membres de la secte Aum Shinrikyo

Genre h/f : h

AU 342/11, ASA 22/004/2011, 30 novembre 2011

AMNESTY
INTERNATIONAL

